

Préparer son Entreprise à la reprise des activités

Suite à la crise Martinique et Guadeloupe



Un mois sans activité économique en Martinique et en Guadeloupe

Les petites entreprises ont beaucoup souffert.

- **Comment faire face aux charges fixes, aux salaires ?**
- **Comment préparer son entreprise au retour à l'activité ?**

Une longue période sans chiffre d'affaires détruit l'ensemble des équilibres de l'entreprise.

Il faut donc préparer la structure à redémarrer les activités, tout en faisant face aux difficultés économiques et financières.

Guide et conseils aux chefs d'entreprise.



Faire un état des lieux

Le chiffre d'affaires

Quel est le **manque à gagner** ? **Il faut évaluer le chiffre d'affaires perdu :**

Impacts directs :

- Analyse des **contrats en cours, ou qui allaient débiter**
- **Chiffre moyen journalier** par rapport aux mois précédent ou à l'année précédente, si l'activité est saisonnière.

Impacts indirects

- Pas de signature sur un mois implique **retard sur les réalisations de chiffre d'affaires du mois suivant.**
Cela s'évalue en analysant le carnet de commandes et en tenant compte des mois précédents ou de l'année précédente si l'activité est saisonnière.

Préparer le maximum d'éléments justifiant l'analyse.

Les charges fixes

Lister les charges fixes:

- **Immédiates** : loyer, débit carte bleue, échéances de prêts, traites de crédit bail, impôts, dettes fournisseurs...
- Sommes dues aux fournisseurs avant le conflit ?
- **Salaires** : y-a-t-il eu des grévistes ? des mises en chômage technique ?
- **Charges salariales** : attention au décalage de paiement ; les sommes dues sont
- Charges à venir sur les trois prochains mois

Stock

Quel est **l'état du stock**?

- Y-a-t-il des pertes à enregistrer ?
Stock périssables, contrats perdus...
- Y-a-t-il des fournitures ou matières premières **bloquées sur le port** ?
Dédouanement, temps de récupération, paiement des frais d'approche...

Trésorerie

Quelle est la trésorerie dont dispose l'entreprise ?

- État des comptes courants : découvert ?
- Sommes dues par des clients ?
- Retard de paiement des collectivités :
Retard de traitement...
- Placements disponibles ?

Quelle **somme maximale est-il possible d'apporter à l'entreprise** pour la soutenir ?

Cette somme pourra être enregistrée en comptes courants associés.

Il est nécessaire de la **calculer AVANT de la dépenser**, car elle pourrait servir à trouver un **accord de financement avec les banques**.

Les clients :

Sont-ils toujours solvables ? Pourront-ils payer ?

- Surveiller attentivement les dépôts de bilan
- Prévoir une somme qui couvre le risque de défaillance : Certains clients pourraient ne pas pouvoir rembourser les sommes dues.

Tous ces éléments permettront de :

- ➡ **Réaliser un plan de trésorerie**
- ➡ **Actualiser les prévisions de l'entreprise**
- ➡ **Préparer une stratégie viable**



Communiquer avec les banquiers

Dossier complet

Utiliser les éléments précédents pour réaliser un **dossier complet**.

Ne pas attendre que la situation se dégrade

Prendre contact rapidement avec les banquiers pour leur faire part de la démarche entamée.

Envoyer rapidement les éléments aux banquiers pour assurer la continuité du fonctionnement de l'entreprise.

Il faut anticiper les situations.



Stratégie et développement

Mettre en place une stratégie gagnante qui permettra de retrouver une structure pérenne et rentable.

Attention : Il faut tenir compte des décisions prises à l'issue du conflit

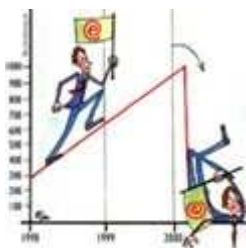
Les négociations vont aboutir sur de **nouvelles règles de fonctionnement qui seront opposables à tous.**

Quel impact sur l'avenir de l'entreprise ?

- Impact sur les salaires ?
- Impact sur les marges ? ...

Construire une stratégie durable et pérenne

- Savoir **saisir les opportunités**
- **Encadrer et mesurer** le développement
- **Motiver ses équipes** autour des méthodes de management participatif



Votre entreprise devra faire face à de sérieuses difficultés, que faire ?

Ne pas rester seul...

Diagnostiquer rapidement la situation

- **Redressement possible** de l'entreprise ?
- **Rattrapage du Chiffre d'affaires manquant** : possible ?
- Faut-il envisager une **modification des équipes** ?
- Une **restructuration est-elle nécessaire** ?

Trouver des solutions d'échelonnement des dettes

Rencontrer les différents organismes, les fournisseurs, et **leur proposer un échéancier**.

Cet échéancier devra correspondre au plan de trésorerie.

Cela **redonnera confiance aux fournisseurs**, et **permettra d'assurer la continuité de l'activité**.

Les procédures collectives

L'entreprise est-elle en cessation de paiement ?

= l'entreprise est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible

En simplifiant, **l'entreprise peut-elle faire face aux dettes ?**

L'expert-comptable pourra apporter son aide pour répondre à cette question.

L'entreprise n'est pas en cessation de paiement :

Prévention : Mandat ad hoc, Conciliation, Sauvegarde :

De nombreuses solutions sont possibles pour permettre :

- D'échelonner les dettes
- De **bénéficier d'une procédure de sauvegarde et pouvoir restructurer et réorganiser l'entreprise**

Il faut être à l'origine de ces actions.

L'entreprise est en cessation de paiement :

Prévention : Redressement judiciaire, Liquidation judiciaire.

Ne pas avoir de crainte à aborder ces problématiques.

Elles peuvent permettre d'avancer, de résoudre des problèmes importants, et aboutir au redressement de l'entreprise.

De nombreux dispositifs permettent de faire face plus sereinement aux difficultés.



La Région et les collectivités

Les **collectivités sont là pour soutenir** les chefs d'entreprise.

Parmi ces dispositifs :

Dispositif d'aide de la Région :

Aide aux entreprises en difficulté

Aide à l'accompagnement au conseil

ADEM :

Prendre contact avec un conseiller de l'ADEM,
qui pourra s'avérer un bon soutien et faciliter vos démarches.

Dispositifs de la CACEM :

Services d'accompagnement des entreprises.

**Les services des collectivités sont là
pour soutenir le développement
de l'économie,
et particulièrement
la santé des petites entreprises.**

Pilote Partenaire
Audit • coaching • conseil
www.pilotepartenaire.eu
pilotep@gmail.com
06 96 23 21 16

Pilotez la Rentabilité!

Chefs d'entreprises :
Revisitez votre entreprise !

Porteurs de projets :
Soyez gagnants dès le départ !

Les solutions se trouvent à l'intérieur de votre Entreprise

En Conclusion

Anticiper la situation permettra au chef d'entreprise :

- d'être réactif,
- de rassurer les organismes financiers
- de rassurer les fournisseurs,
- d'assurer la continuité
- de l'activité

Pilote Partenaire vous accompagne dans cette démarche.

N'hésitez à prendre contact avec nous. Pilote Partenaire répondra à toutes vos questions.

Pilote Partenaire
vous souhaite
courage,
combativité
et efficacité
pour affronter
cette période difficile.



Réalisé le 19/02/2009

Suite à la crise sociale et économique
Qui secoue la Martinique et la Guadeloupe

Pilote Partenaire

SIRET : 500 627 278 00020

Tel 06 96 23 21 16

Mail to : pilotep@gmail.com

Web : www.pilotepartenaire.eu

Habitations Roches Carrées – 972 32 LAMENTIN